

PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE DE LA CHARENTE

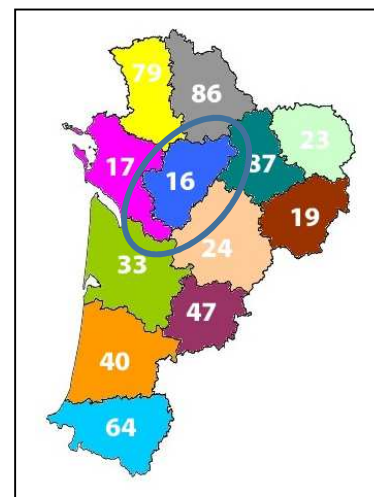
Année de réalisation : 2017

Durée de validité : 2017-2026

Organisme(s) en charge de l'élaboration : DDT 16

Financier : DRAAF

Diffusion : professionnels forestiers et de secours incendie



Format : Cartographie détenue par le SDIS - document papier – PDF disponible

https://www.charente.gouv.fr/content/download/29431/186200/file/Plan%20departemental%20de%20protection%20des%20forets%20contre%20incendie_2017_2026.pdf

Territoire couvert : Départements de la Charente

Type de propriété étudiée : Publique et Privée

Echelle de travail : découpage en sylvo-écorégions

Animation : DDTM 16, ASA de DFCI

Contenu :

L'analyse et la différenciation des risques pour chaque massif sont les principales problématiques traitées par le PDPFCI.

Il se compose de trois points principaux :

- Rapport de présentation : expose l'état des lieux de la situation afin de sensibiliser, surveiller les massifs à risque et lutter contre les incendies. Il se comporte :
 - o Principales caractéristiques du département afin de connaître au mieux les conditions environnementales.
 - o Bilan du précédent plan incluant un résumé des actions prévues mises en œuvre.
 - o Bilan descriptif des incendies recensés avec une analyse de leurs causes depuis les sept années.
- Document d'orientation : précise par massif forestier :
 - o Les Objectifs prioritaires d'élimination et/ou de diminution des causes des principaux incendies ; d'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.
 - o La description des plans d'action pour atteindre ces objectifs.
 - o L'identification des territoires sur lesquels un Plan de Prévention des Risques propose des structures ou des organismes à associer pour la mise en œuvre des actions et des modalités
- Documents graphiques : permettent d'illustrer les propos soutenus :
 - o Délimitent chaque massif forestier en précisant leur taux de risque face aux incendies.
 - o Indiquent les aménagements et équipements préventifs existants et ceux dont la création ou modification est programmée et susceptible de l'être.
 - o Localisent les territoires à doter en priorité d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Multifonctionnalité : OUI

Taux de réalisation : NON.

Carto des Projets : NON

Coûts : NON

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Entre 2007 et 2014, des pistes DFCI ont été mises aux normes (18.65 km) ou créées (2.25 km) sur les communes de Chantillac, Yviers, Rioux-Martin, Ars, Mouzon et Chalais dans le cadre de la DFCI.

Lors de la rédaction du document le SDIS avait la cartographie des pistes à jours mais le besoin de l'avoir régulièrement à jour a été soulevé.

Les massifs à risque (les plus boisées du département) sont bien desservis en pistes DFCI en bon état (2015).

Une mise à jour numérique de la cartographie DFCI devait être effectuée car de nombreux projets de création de pistes étaient prévus pour les années suivantes. Cette mise à jour est seulement prévue pour les massifs classés à risque d'incendie.

La cartographie des pistes DFCI est détenue par le SDIS Charente.

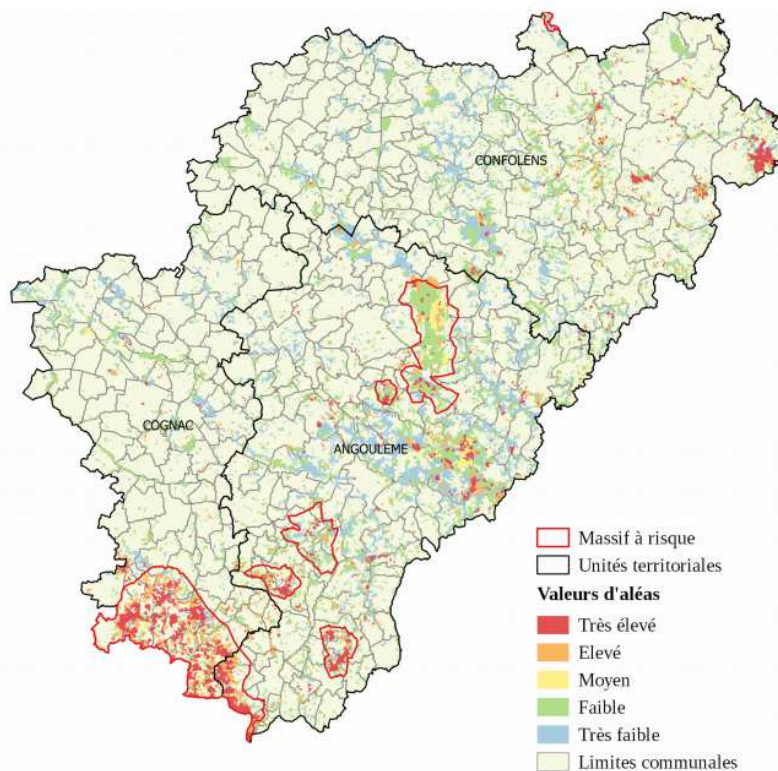
Freins :

- Manque de réflexion sur les autres massifs.

Leviers :

- Cartographie de la desserte à jour détenue uniquement par le SDIS.

Carte 9 : Carte de l'aléa



SOURCES : © IGN, BD Carthage® 2015 - QG-RS
DDT16 / SE-AR
Rédaction : Julie BRANDY
DDT16 / SE-AR
Mai 2016